

Corrigé et barème – La société française : immigration et mémoires

Diversité, intégration et enjeux mémoriels en France

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 3^e

Exercice 1 – Analyse de documents : reconnaître le 17 octobre 1961 (4 pts)

- a) Doc. 1 : communiqué (déclaration officielle) du président Hollande, 17 octobre 2012, 51 ans après la manifestation du 17 octobre 1961 ; doc. 2 : loi votée par le Parlement, 18 octobre 1999, 37 ans après la fin de la guerre (1962). (1)
- b) Il reconnaît une « sanglante répression » ayant tué des manifestants algériens ; le verbe « reconnaît » et « avec lucidité » signifient que l'État avait jusque-là nié ou minimisé ces faits (bilan officiel de trois morts en 1961). (1)
- c) « opérations effectuées en Afrique du Nord » devient « guerre d'Algérie » : les anciens appelés obtiennent le statut d'anciens combattants d'une vraie guerre ; pour les historiens, l'État admet enfin la nature du conflit, jusque-là appelé « événements ». (1)
- d) Amnisties de 1962-1968, mémoires concurrentes (pieds-noirs, harkis, appelés, immigrés algériens, partisans de l'Algérie française), volonté de tourner la page ; en 2018, le président Macron reconnaît la torture et le meurtre de Maurice Audin par l'armée ; en 2021, loi de reconnaissance envers les harkis. (1)

Le point clé — Un texte de reconnaissance se lit à deux niveaux : ce qu'il dit des faits, et ce qu'il révèle du silence qui l'a précédé.

Exercice 2 – Lecture d'un tableau : les étrangers en France (4 pts)

- a) 1921-1931 : +1,2 million (de 3,9 % à 6,6 %), recrutement massif pour remplacer les morts de 1914-1918 et reconstruire ; 1931-1946 : –1 million, crise des années 1930 (expulsions, retours), guerre, naturalisations. (1)
- b) 1931 : immigration européenne (Italiens, Polonais) ; 1975 : Portugais toujours européens, mais Algériens en deuxième position : l'immigration se diversifie vers le Maghreb après 1945 et surtout après 1962. (1)
- c) Le regroupement familial (1976) fait venir femmes et enfants ; les travailleurs présents ne repartent plus par peur de ne pouvoir revenir ; réfugiés et étudiants continuent d'arriver. (1)
- d) Les immigrés naturalisés (par exemple les Italiens devenus français dans les années 1930) ne sont plus comptés comme étrangers ; les enfants nés en France de parents immigrés, français par le droit du sol, n'apparaissent pas non plus (descendants de Portugais ou d'Algériens des années 1980). (1)

Attention — « Étrangers » n'est pas « immigrés » : un tableau de recensement ne compte que ce que sa définition permet de compter.

Exercice 3 – Développement construit : l’immigration en France depuis 1945 (4 pts)

- a) Première terre d’immigration d’Europe dès 1880 ; 6,6 % d’étrangers en 1931 ; plan chronologique puis thématique. (1)
- b) Besoin de main-d’œuvre (ONI 1945), Italiens, Espagnols, Portugais (750 000 en 1975), Algériens (700 000), Marocains ; hommes seuls, emplois durs (automobile, bâtiment, mines), foyers et bidonvilles (Nanterre), 17 octobre 1961. (1)
- c) Choc pétrolier, suspension de l’immigration de travail (juillet 1974), regroupement familial (1976) : immigration familiale et durable ; Marche de 1983, montée du Front national, lois de 1993 ; immigration subsaharienne, asiatique, réfugiés (2015). (1)
- d) Modèle républicain : école, travail, nationalité (droit du sol) ; réussites (mariages mixtes, équipe de 1998, un Français sur quatre descend d’immigrés) ; défis : chômage, banlieues (2005), discriminations, laïcité. Conclusion : une société devenue plurielle, dont l’immigration est une histoire commune (musée de 2007). (1)

Méthode — « Décrire » demande des faits datés et chiffrés ; « montrer comment » demande des liens : chaque vague d’immigration doit être reliée à un effet sur la société.

Exercice 4 – Repères et notions (4 pts)

- a) Suspension de l’immigration de travail (juillet 1974) → loi Veil (janvier 1975) → Marche pour l’égalité (1983) → discours de Chirac (16 juillet 1995). (1)
- b) Immigré : personne née étrangère à l’étranger et résidant en France, naturalisée ou non ; regroupement familial : droit pour la famille d’un immigré de le rejoindre (1976) ; loi mémorielle : loi par laquelle l’État reconnaît officiellement un crime ou un événement du passé. (1)
- c) Loi Gayssot (1990) : punition du négationnisme ; loi Neuwirth (1967) : autorisation de la contraception ; loi Taubira (2001) : esclavage et traite reconnus crimes contre l’humanité. (1)
- d) L’immigration est ancienne : dès 1880 (Belges, Italiens), record en 1931 (Italiens, Polonais) ; et après 1945, les Européens (Italiens, Espagnols, Portugais) restent majoritaires jusqu’aux années 1970, avant que l’immigration maghrébine ne prenne une place croissante. (1)

Erreur fréquente — L’immigration n’est ni récente ni d’une seule origine : c’est une histoire longue, par vagues successives.

Exercice 5 – Vrai ou faux ? Justifiez chaque réponse (4 pts)

- a) Faux : environ 40 % des immigrés ont acquis la nationalité française ; « immigré » désigne le lieu de naissance, « étranger » la nationalité. (1)
- b) Faux : le regroupement familial est au contraire organisé en 1976, après la suspension de l’immigration de travail ; il devient la principale voie d’entrée. (1)
- c) Vrai : de de Gaulle à Mitterrand, la République considérait que Vichy n’était pas la France ; Chirac rompt avec cette position le 16 juillet 1995. (1)
- d) Vrai : droit de vote en 1944 (premier vote en 1945), mais liberté de travailler et d’ouvrir un compte sans autorisation du mari seulement en 1965. (1)

Astuce — Les dates des droits des femmes ne suivent pas l’ordre qu’on imagine : le vote (1944) précède de vingt ans l’autonomie financière (1965).